



Paris, le 30 janvier 2012

COPIE

QUESTION ECRITE

JACQUES LEGENDRE

Filière de lettres classiques à l'Université

ANCIEN MINISTRE

M. Jacques Legendre attire l'attention de M. le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche sur la suppression depuis quelques années de filières de lettres classiques dans différentes universités.

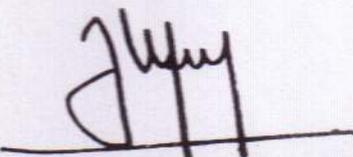
SENATEUR DU NORD

Cette diminution de l'offre de formation, notamment en latin et en grec inquiète et laisse craindre une disparition de ces matières des cursus universitaires.

VICE PRESIDENT
DE LA COMMISSION
DE LA CULTURE
DE L'ÉDUCATION
ET DE LA
COMMUNICATION

Aussi, il voudrait savoir s'il existe un état des lieux des filières de lettres classiques et si le Gouvernement envisage de prendre des mesures pour assurer la pérennité de ces précieux enseignements ?

VICE PRESIDENT
DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DE CAMBRAI



Jacques LEGENDRE